

tibles au sein d'un même parti léniniste ? Nous avons adopté comme position qu'on ne peut répondre à cette question d'après une règle abstraite; elle ne peut trouver une réponse que *concrètement*. Il y a cinq ans, la fraction qui devait plus tard devenir le W.P. décida que les divergences n'étaient plus compatibles pour rester au sein du S.W.P. Dans les cinq années qui se sont écoulées, la vie a montré à nouveau que les divergences étaient incompatibles, le W.P. ayant mené une guerre incessante contre notre organisation, nos principes, nos méthodes, notre direction. Le W.P. a-t-il suffisamment changé pour rendre aujourd'hui les divergences compatibles au sein de notre parti ? En d'autres termes, est-il possible de réaliser une unité réelle avec le W.P., et non une unité purement formelle qui signifierait en fait deux partis sous le même toit, avec la perspective d'une nouvelle scission ?

n ne peut répondre à cela de ma-

nière suffisamment concrète qu'après la discussion la plus approfondie et la vérification à fond de toutes les divergences.

14° La nature extraordinaire de cette proposition d'unité rend d'autant plus impérieux que toutes les questions programmatiques en litige soient parfaitement clarifiées et que toutes les divergences entre les deux partis soient vérifiées à fond pour que ne subsiste aucune ambiguïté. Ce travail préliminaire de clarification et de démarcation idéologique est la pré-condition indispensable pour toute décision définitive sur la proposition d'unité et pour un règlement correct des rapports entre le S.W.P. et le W.P.

15° A cette fin, l'assemblée plénière du C.C. réunie avec comme point particulier l'examen de cette question, décide par conséquent :

a) De ratifier la lettre et les actions

du B.P. en réponse à la lettre du W.P.;

b) D'autoriser le B.P. à préparer et à réaliser une discussion et une classification complète des questions théoriques, politiques et d'organisation en litige, et de fixer la position du parti de manière précise sur chaque point, le préparant pour l'examen et les décisions du prochain Congrès du Parti;

c) De repousser tout front unique de propagande. Le S.W.P. doit continuer à mener ses activités propagandistes sous son propre nom, sous son propre drapeau et doit utiliser ses activités pour aider au recrutement direct de nouveaux membres dans le S.W.P. En même temps, le C.C. autorise le B.P. à inviter le W.P. à collaborer avec notre parti dans des actions pratiques dans les cas où, de l'avis du B.P., une telle collaboration serait avantageuse pour l'achèvement de fins pratiques sans escompter ou compromettre les lignes politiques.

Résolution du C.C. sur l'unité avec le W.P. (soumise par la minorité) du B.P.

1° Le C.C. déclare que le S.W.P. et le W.P. sont suffisamment en accord sur un programme fondamental pour que cela exige et justifie l'unité. Les divergences politiques entre les deux sont compatibles avec l'appartenance à un seul parti révolutionnaire.

2° La résolution et les lettres du W.P. sur l'unité constituent un grand changement dans la politique de ce groupe. Jusqu'alors, il avait justifié sa scission et une séparation constante du S.W.P. pour deux raisons :

1) Son opposition à la défense de l'U.R.S.S. par le S.W.P.;

2) Le régime bureaucratique du S.W.P. Récemment, comme la question de la défense de l'Union Soviétique est passée à l'arrière-plan, le W.P. a basé toute sa justification pour une existence distincte sur le régime dans le S.W.P. Maintenant, le W.P. est toutefois contraint d'admettre qu'il ne peut continuer à défendre sa position; il déclare que « les intérêts d'unification des partisans de la IV^e Internationale aux Etats-Unis sur une base saine sont plus importants que le régime du S.W.P. ». Lorsque le W.P. déclare à présent que les divergences politiques et théoriques « ne vont pas au-delà de ce qui est admissible au sein d'un seul parti révolutionnaire », il accepte enfin la position établie par notre Parti à l'époque de scission en 1940.

3° Dans le parti unifié, le programme actuel du S.W.P. l'emporterait, du fait que nous, comme le W.P. l'admet, constituons la majorité. Les communications faites à nous par le W.P. reconnaissent explicitement le principe du centralisme démocratique, s'engageant ainsi comme minorité à être liée par discipline dans l'action.

4° Ces engagements pratiquement déblaient la route de tous les obstacles à l'unité, sauf un. L'obstacle qui reste est la peur de l'unité par beaucoup de nos membres et peut-être aussi par des membres du W.P. La lutte fractionnelle de 1939-1940, la scission et l'existence distincte pendant plus de cinq années ont laissé des traces profondes. Il est indiqué d'éliminer cet élément subjectif avant de réaliser formellement l'unité.

5° Nous croyons que l'esprit nécessaire d'unité peut être créé par une période de collaboration et de coopération préalable à l'unification. Nous étant prononcés nous-mêmes pour l'unité, nous concevons une telle collaboration et coopération non comme un front unique entre partis avec la perspective d'une existence séparée, mais comme une préparation concrète à l'unité. Parmi ces préparatifs, il doit y avoir des meetings communs entre adhérents, des bulletins de discussion communs, des meetings pu-

blics communs, la collaboration dans le travail syndical et autres formes d'activité.

6° Les camarades du W.P. ont demandé que soit reconnu leur droit de publier un bulletin à eux dans le parti unifié. Nous tenons pour acquis un tel droit pour toute tendance dans un parti trotskiste. Mais reconnaître un tel droit et son exercice par des camarades sont deux choses différentes. Normalement, lorsque la majorité du parti fournit des possibilités adéquates pour la discussion dans des bulletins et dans l'organe théorique, on sert mieux les intérêts du parti comme un tout et de la minorité en s'abstenant de publier un bulletin séparé.

7° Tout en reconnaissant de manière explicite le droit de tout groupe dans le parti à posséder son propre bulletin s'il le désire, nous demandons aux camarades du W.P. de s'abstenir d'exercer ce droit dans les circonstances données afin de réaliser l'unité sur une base convenable. Nous leur garantissons une large possibilité de présenter leurs vues.

8° Toutefois, nous et les camarades du W.P. seront en meilleure position pour décider de cette question à la fin de la période de collaboration et de coopération. C'est pourquoi nous proposons de laisser la décision définitive à ce sujet jusqu'aux pas défini-